

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1585

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole de Lyon - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Janus France pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1585**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole de Lyon - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Janus France pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Depuis 2019, la Métropole de Lyon apporte son soutien à l'association Janus France qui a pour objet de faire la promotion du vélo et de la marche sur le territoire métropolitain afin de faciliter et donner envie aux Grand Lyonnais d'utiliser les modes actifs dans leurs déplacements quotidiens, en orientant principalement son action sur les quartiers politique de la ville (QPV) et sur la 1^{ère} couronne lyonnaise.

I - Objectifs

La Métropole souhaite construire et donner aux habitants les moyens d'une transition écologique exemplaire en poursuivant, notamment, la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique et la réorientation des politiques de déplacement, en faveur des transports en commun et des mobilités actives ou partagées.

Afin de réduire les externalités négatives (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité, etc.) engendrées par les modes de déplacement individuels et motorisés, la Métropole se donne les moyens d'encourager les modes de déplacement les plus vertueux.

Ainsi, en complément des investissements réalisés dans les infrastructures cyclables et les services dédiés à la pratique du vélo, il est nécessaire d'investir dans la sensibilisation et dans l'accompagnement aux changements de pratiques de mobilité pour ancrer le report modal dans la durée.

En parallèle, la Métropole souhaite plus particulièrement agir sur les QPV et sur la 1^{ère} couronne lyonnaise élargie, où la pratique du vélo est moindre qu'à Lyon et Villeurbanne.

La présente délibération définit le cadre de l'attribution d'une subvention au profit de l'association Janus France afin de mettre en œuvre un programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2023.

II - Présentation de l'association Janus France et bilan des actions 2022

L'association Janus France a été créée en 2013.

Elle dispose de locaux à Oullins (quartier de La Saulaie) et Vénissieux mais rayonne bien au-delà, sur les Communes de Pierre-Bénite, La Mulatière, Bron, Feyzin, Saint-Priest, Lyon 8^{ème}, et Saint-Fons. Elle a, plus particulièrement, une action au sein des quartiers politique de la ville (QPV) afin de développer la pratique du vélo dans ces secteurs et d'aller vers un public moins familier avec le vélo.

Elle propose un ensemble de solutions autour du vélo : vélo école, mécanique, animations, réemploi, balades à vélo, voyages franco-allemands.

Elle compte 7 salariés pour 5 équivalents temps plein (ETP), 20 bénévoles et 940 adhérents.

Actuellement, l'équipe de permanents se partage entre les 2 sites et ne peut pas répondre à toutes les demandes d'habitants, centres sociaux, ou autres organismes prescripteurs.

Les activités principales de l'association et son bilan 2022, outre l'atelier de réparation, sont :

- la vélo-école : accompagnement à l'usage du vélo. Cette action est faite, notamment, *via* les centres sociaux. Elle comprend la mobilisation du public, une remise en confiance et l'apprentissage du vélo en milieu urbain. L'association Janus France refuse du public pour cette activité, faute de personnel suffisant. En 2022, 8 vélo-écoles ont été pilotées par Janus France (pour un total de 75 séances et de 106 personnes),

- savoir rouler à vélo : action pour les primaires (CM2) et les collégiens, à la fois pour apprendre à faire du vélo et à pratiquer le vélo en zone urbaine ; 80 écoliers et collégiens ont été sensibilisés en 2022,

- public entreprises : l'association Janus France propose de l'apprentissage, de la sensibilisation, l'entretien et des animations, par exemple le jour du Challenge mobilité ; elle travaille, notamment, avec les Hospices civils de Lyon (HCL),

- animations grand public : balade lumineuse, fête du vélo, fête de quartier, participation à Convergence vélo, en mobilisant le public en QPV, ou des événements dédiés ; en 2022, l'association a réalisé 45 animations, ainsi 1 500 personnes ont été concernées.

L'association Janus France intervient également dans le cadre du dispositif mobilité inclusive.

III - Programme d'actions pour l'année 2023

1° - Actions

Le soutien de la Métropole à l'association Janus France, pour l'année 2023, vise à développer ses activités de promotion des modes actifs en ciblant les axes suivants :

- actions d'information et de sensibilisation à l'usage sécurisé et autonome du vélo comme moyen de déplacement auprès des publics accueillis dans les locaux associatifs et au moyen de partenariats avec les structures locales (centres sociaux, etc.), mise en application du principe d'aller vers, pour toucher les publics les plus éloignés de cette pratique. Les actions peuvent prendre la forme de stands, de réunions d'information, de démonstrations et tests, de permanences d'information, de café discussion thématiques, ou tout autre activité amenant le public vers la pratique du vélo,

- actions d'initiation et de formation à l'usage sécurisé et autonome du vélo comme moyen de déplacement (apprentissage, remise en selle, conduite sur la voie publique, code de la rue/route, sécurisation du vélo, orientation à vélo, équipements du vélo et du cycliste, entretien et réparations du vélo, intermodalité). Cette action concerne les particuliers (vélo-école), les scolaires (dont le programme Savoir rouler à vélo), les salariés ainsi que le public des structures sociales, de l'emploi et de l'insertion,

- événements tout public de promotion à l'usage sécurisé et autonome du vélo comme moyen de déplacement : Convergence vélo, Mai à vélo, semaine européenne de la mobilité, campagne de la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) "cyclistes brillez", soirées thématiques d'accompagnement vers itinérance à vélo, programmation d'itinérance à vélo, fêtes de quartiers, etc.

2° - Bénéficiaires

Les actions s'adressent à un public le plus large possible, dans la 1^{ère} couronne sud et sud-est de l'agglomération. L'association apportera une attention particulière au public en QPV.

Les principales communes concernées seront : Oullins, Vénissieux, La Mulatière, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Saint-Fons, Feyzin, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Saint-Priest, Bron. Cette liste n'est pas exhaustive et l'association a vocation à développer son activité dans l'ensemble du secteur sud et sud-est de l'agglomération.

Le coût prévisionnel du programme d'actions s'élève à 88 200 € TTC. Le montant des dépenses subventionnables est de 82 700 € TTC. Le montant de la subvention métropolitaine est de 43 000 € TTC.

IV - Plan de financement 2023

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subventions			
Métropole	43 000	salaires et charges	74 850
État	10 160		
Communes (Ville d'Oullins)	4 000		
<i>Sous-total</i>	<i>57 160</i>	achats et fournitures	1 500
ventes de prestations	18 000	services extérieurs	1 500
adhésions, participations, dons	1 540	autres services extérieurs	1 850
Agence de service et de paiement (emploi aidé)	3 000		
reprise sur amortissements	1 000	dotation sur amortissements	1 000
charges fixes de fonctionnement	2 000	charges fixes de gestion courante	2 000
<i>Sous-total</i>	<i>25 540</i>	<i>Sous-total</i>	<i>82 700</i>
contributions volontaires en nature (bénévolat)	5 500	contributions volontaires en nature (bénévolat)	5 500
<i>Sous-total</i>	<i>5 500</i>	<i>Sous-total</i>	<i>5 500</i>
Total	88 200	Total	88 200

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 43 000 € au profit de l'association Janus France dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 € au profit de l'association Janus France, dans le cadre de son programme d'actions 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Janus France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 43 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivant - chapitre 65 - opération n° 0P08O5831, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 800 € en 2023,
- 17 200 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301224-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
